

contenu du message	
de	"MAIRE Eric" <emaire@mairie-metz.fr>
à	"admis.services@orange.fr" <admis.services@orange.fr>
date	01/10/12 17:44
objet	Charte professionnelle ADMIS

  


Ville de METZ  
Service Protection civile et Prévention des risques

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courrier de sensibilisation sur le fait qu'il existe en dehors de la certification APSAD d'autres associations  
Telle  
Que l'Association des distributeurs de matériels incendie et Services (ADMIS) équivalente en compétence.

Salutations.  
Eric Maire

  


*Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité*